

Gloire et misères du mouvement syndical nigérien

JUSQU'AU milieu des années 1980, le Niger apparaissait comme un pays tranquille, stable au plan politique et rigoureux au plan de la gestion économique (1). Il est vrai que sous la poigne ferme du président Seyni Kountché, les velléités de contestation ouverte étaient impossibles et la corruption relativement contenue. La rente de l'uranium et l'austérité imposée par le plus craint des chefs de l'État que les Nigériens aient connu, ont assuré pendant longtemps, si l'on se place dans une perspective fonctionnaliste, l'effectivité du système de domination.

A partir de 1987 cependant, la mort de Seyni Kountché va imprimer un changement radical à cette situation. La crise latente depuis la chute des cours de l'uranium amorcée en 1981 va brutalement se généraliser avec la gestion catastrophique du régime de Ali Saibou, dont la conduite des affaires de l'État était qualifiée, selon le mode de la

dérision politique, de « laisse guidon » par des Nigériens consternés par le laxisme au sommet de l'État.

Dès 1989, l'ampleur de cette crise va conduire à un processus de « déssectorisation » (2) dans un pays jusque-là monolithique. C'est ainsi que les syndicats, plutôt restés à la marge, vont s'affirmer en sortant de leur rôle traditionnel de défense des intérêts matériels des travailleurs pour poser des revendications purement politiques. Mais comme nous le verrons plus loin, cette montée en puissance va rencontrer ses limites une fois le processus de démocratisation enclenché. Brouillé avec les différents gouvernements de la III^e République, le mouvement syndical aura ainsi une attitude ambivalente à l'égard du coup d'État du 27 janvier 1996. Avec la IV^e République enfin, c'est une lutte de survie que mène le mouvement syndical, qui n'a jamais été aussi menacé dans son existence qu'il ne l'est aujourd'hui.

(1) P. Mudry (Niger), « Quand la rigueur est autre chose qu'un mot », in *Géopolitique africaine*, Bruxelles, juin 1986, pp. 233-249.

(2) Nous employons librement ce concept de Dobry, sans tomber dans le débat sur l'existence ou non de « secteurs » en Afrique.

Le temps de l'embrigadement

Le syndicalisme nigérien remonte à la période coloniale (3) et a été symbolisé par un homme comme Djibo Bakari, par ailleurs un des premiers dirigeants politiques du pays juste avant l'indépendance en 1960. Les nécessités de la lutte pour l'indépendance avaient imposé une collusion entre partis politiques et syndicats qui constituaient des champs poreux. Les dirigeants pouvaient ainsi passer de l'un à l'autre, ou mieux, exercer leurs compétences dans les deux champs.

C'est après l'indépendance du pays que l'embrigadement va réellement commencer. Le parti progressiste nigérien ayant supprimé toute opposition organisée, notamment en contraignant à la clandestinité son principal opposant, l'Union démocratique nigérienne, devient un parti unique de fait. Les traditionnels « impératifs » de développement et d'unité nationale mis en avant par tous les autoritarismes africains vont induire une caporalisation des syndicats, puis leur absorption. L'UNTN (Union nationale des travailleurs du Niger), devient ainsi une courroie de transmission entre le pouvoir et les travailleurs. Dès lors, toute mission revendicative était impensable de la part de syndicalistes qui cumulaient parfois cette qualité avec celle de parlementaire ou de membre du gouvernement, occultant ainsi les missions traditionnelles dévolues à un syndicat. Cette situation de connivence masquait mal les frustrations, mais réussira à perdurer jusqu'au coup d'État militaire du 15 avril 1974.

(3) Le droit syndical de l'époque reposait sur un décret du 7 août 1944, pris à la conférence de Brazzaville.

Le régime militaire ne suspendra paradoxalement pas les droits syndicaux. Il ne les laissera toutefois pas se déployer librement et la reprise en main commencera véritablement après la tentative de coup d'État de mars 1976 dans laquelle était impliqué le secrétaire général de l'UNTN, qui sera fusillé avec six autres de ses complices. L'UNTN devint plus tard l'USTN (Union des syndicats des travailleurs du Niger). La nouvelle centrale adopta alors une attitude de collaboration, euphémisée sous l'appellation de « politique de participation responsable ». Cette situation devint évidente à partir de 1983, date de la création du CND (Conseil national de développement), chargé de conduire progressivement le retour à une vie constitutionnelle.

Le régime a rencontré plus de problèmes avec l'autre syndicat qu'est l'USN (Union des scolaires nigériens), dont la fronde conduira à la fermeture de l'université en mai 1983, à l'emprisonnement, à l'intégration forcée dans l'armée ou à l'exil de certains membres.

La mort du président Kountché en novembre 1987 ne remit pas en cause la mise en place des institutions de la « société de développement », présentée comme une voie nigérienne originale. La centrale syndicale des travailleurs continua ainsi à siéger dans les institutions nouvelles comme le CSON (Conseil supérieur d'orientation nationale). Cependant, dès 1985, à la suite de l'application des mesures contenues dans le premier programme d'ajustement structurel (4), le SNEN (Syndicat national des enseignants du Niger), dont les membres étaient parmi les plus tou-

(4) Le premier accord de confirmation a été approuvé par le FMI en octobre 1983.

chés par la suppression des indemnités, avait posé la question de l'opportunité de la politique de participation responsable. Deux ans plus tard, au congrès de Maradi de juillet 1987, le SNEN se démarqua officiellement de l'État pour se recentrer sur un syndicalisme plus revendicatif.

Le SNEN, qui est le syndicat affilié le plus important de l'USTN, venait ainsi d'ouvrir une période de transition entre un syndicalisme de collaboration et un syndicalisme de contestation. Ce n'est pas un hasard si cette période correspond à l'ère de la « décripation » inaugurée par le successeur du président Kountché. On remarque que tout en se dégageant progressivement de la tutelle du pouvoir, le mouvement syndical ne s'est pas réellement opposé au processus d'instauration de la II^e République, dont la loi fondamentale votée le 24 septembre 1989 constituait le MNSD (Mouvement national pour la société de développement) comme parti unique et reconnaissait un rôle politique à l'armée.

Cette situation de « ni paix, ni guerre » va prendre fin avec l'aggravation de la crise économique et politique et la montée en puissance d'un syndicalisme politique.

Le temps de la puissance ou le succès de la revendication démocratique

Trois facteurs expliquent la montée en puissance des syndicats nigériens à partir de 1989. Tout d'abord, l'aggravation de la crise économique avec pour effet une série de compressions de personnel et une précarité croissante du monde du travail ; ensuite, l'accroissement de cette précarité par les

effets sociaux des différents accords conclus avec les institutions financières internationales ; enfin, la politique de décripation d'un régime assurément moins autoritaire que le précédent. Ainsi, lorsqu'en octobre 1989, le gouvernement prit d'autorité des mesures dites d'économie budgétaire, à savoir essentiellement la réduction des bourses et des indemnités ainsi que la neutralisation des incidences financières des avancements des fonctionnaires, il ouvrit par la même occasion les hostilités sur le front syndical.

Le syndicat des enseignants et celui des scolaires initièrent ainsi une série de grèves qui eurent pour conséquence une année scolaire blanche en 1989-1990, puis une autre en 1992-1993. Il faut noter que la centrale syndicale, encore « affiliée » au pouvoir, mettra du temps à réagir. En mai 1989, son secrétaire général déclarait que « l'organisation syndicale apolitique, l'USTN, apportera son précieux concours à la réalisation du programme d'action du MNSD et du Conseil national de développement » (5).

Du côté des scolaires, le front restait également ouvert. Traditionnellement opposée à des pouvoirs politiques qualifiés dans un jargon marxiste indispensable sur le campus de l'Université de Niamey de « simples valets locaux de l'impérialisme », l'USN « se devait de combattre le diktat de l'impérialisme et des institutions financières internationales » (6), autrement dit, le programme d'ajustement structurel.

(5) Boureima Mainassara, allocution du 1^{er} mai 1989, in *Le Travailleur*, n° 3, Niamey, USTN, 1989, p. 4.

(6) Entretien réalisé le 2 septembre 1997 à Niamey avec le secrétaire général de l'USN, M. Morou Hamadou.

C'est à la suite d'une marche organisée pour rejeter les corollaires du PAS, à savoir le concours d'entrée à la fonction publique, la réduction de l'enveloppe des bourses, le projet éducation (7), etc., que le 9 février 1990, trois étudiants furent tués et plusieurs autres blessés par les forces de l'ordre.

Cet événement bouleversa totalement les données de la lutte. Jusque-là essentiellement d'ordre matériel, les revendications syndicales devinrent politiques sous la houlette notamment de l'USN et du SNEN. Ce dernier, qui fut le premier syndicat à condamner la tuerie et à réclamer le jugement des coupables, en collaboration avec le SNECS (Syndicat national des enseignants et chercheurs du supérieur) amena la centrale syndicale (l'USTN) à se mettre en avant (8). Le 1^{er} mai 1990, celle-ci inscrivit comme point ; de revendication essentiel de son traditionnel discours le multipartisme et la tenue d'une conférence nationale souveraine à l'instar de l'USN qui l'exigeait déjà depuis les événements du 9 février.

Le pouvoir tentera de casser l'élan syndical y compris en mettant en avant des considérations identitaires (appartenance à l'ethnie haoussa des principaux dirigeants syndicaux) et ce, à un moment où les clivages Haoussa-Djerma et Est-Ouest commençaient à être instrumentalisés à travers des tracts (9). Il

(7) Les scolaires trouvaient ce projet de la Banque mondiale désastreux. Il donnait en effet la primauté à l'enseignement primaire et instaurait la « double vacation », une sorte d'enseignement à mi-temps.

(8) Entretien réalisé le 13 août 1997 à Niamey avec le secrétaire général de l'USTN, ancien secrétaire général du SNEN, M. Ibrahim Mayaki.

(9) A. Niandou Souley, « Tracts et démocratisation au Niger », *Année africaine 1990-1991*, CEAN-CREPAO.

finit néanmoins par céder en novembre 1990, lorsque le président Ali Saibou accepta l'instauration du multipartisme et la tenue d'une conférence nationale.

Pour éviter toute récupération du processus politique ainsi enclenché, les syndicats initièrent la création du CCLD (Comité de coordination des luttes démocratiques). Ce comité, qui excluait toutes les organisations considérées comme d'obédience gouvernementale, influença fortement le comité préparatoire de la conférence nationale.

On peut remarquer ici que la revendication démocratique a été essentiellement portée par les syndicats dont le combat a permis la naissance des partis politiques. Cela explique le fort quota de cent délégués qu'avaient l'USN et l'USTN à la conférence nationale contre seulement une soixantaine au monde rural qui constitue pourtant 70 % environ de la population. Mieux encore, dans le système de prise de décision, les deux centrales syndicales disposaient d'une voix chacune alors que tous les partis politiques se partageaient également une voix, tout comme les associations auxquelles le monde rural était assimilé.

On est ici en plein âge d'or du syndicalisme nigérien, pourvoyeur et faiseur de rois. Le mouvement syndical pesa ainsi sur le choix du Premier ministre de transition et des membres du HCR (Haut Conseil de la République). L'USTN fut particulièrement pourvoyeuse de personnalités au gouvernement et au sein du HCR. Fidèle à sa philosophie de méfiance vis-à-vis du pouvoir, l'USN se contenta de soutenir ou de combattre certains candidats à différents postes.

Au sortir de la conférence nationale, les principales revendications du mouvement syndical étaient donc plébiscitées : sur le plan socio-économique, le rejet du programme d'ajustement structurel, la suppression du concours d'entrée à la fonction publique, la prise en charge de l'éducation par l'État... et sur le plan politique, le multipartisme intégral et une transition conduite par « les forces démocratiques ».

La période de conjoncture critique 1989-1991 a donc été l'apogée du mouvement syndical. La conjoncture routinière qui s'est instaurée avec la transition va amorcer la perte de vitesse des syndicats.

Le temps des malentendus et du désenchantement

Forts de leur lutte qui avait permis la libéralisation du système politique, les syndicats nigériens attendaient de la transition et des autorités élues un respect strict des résolutions de la conférence nationale et la préservation des acquis sociaux. Dans cette optique, un cahier des charges avait été imposé au Premier ministre de transition, Amadou Cheiffou. En tant que fer de lance de la lutte, les syndicats exigeaient le juste traitement réservé aux parrains.

De son côté, le gouvernement de transition (mais aussi plus tard le premier gouvernement de la III^e République) va se comporter comme si les syndicats lui avaient signé un chèque en blanc. Nombre des acquis (suppression du concours d'entrée à la fonction publique, salaires...) commencèrent à être remis en cause.

Ainsi, les alliés objectifs de la conférence nationale sont allés pro-

gressivement à la confrontation. Cette ironie de l'histoire est illustrée par le cas de Rabiou Daouda, dirigeant syndical devenu ministre de l'Intérieur, qui a commandé à ce titre le dispositif étatique de coercition et a fait réprimer plusieurs manifestations à caractère syndical en 1992. Malgré tout, l'USN et l'USTN ont mobilisé leurs militants pour exiger le retour dans les casernes des soldats mutinés en mars 1992. Grèves et agitations scolaires reprirent cependant et aboutirent à l'invalidation de l'année scolaire 1992-1993.

Le malentendu est aussi illustré par les rapports entre l'USN et l'USTN d'un côté et le gouvernement dirigé par Mahamadou Issoufou, président du PNDS (Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme) de l'autre. Ce dernier ne comprenait pas que l'USTN parte en grève alors que son secrétaire général est membre du parti : ou que l'USN fasse de l'agitation alors qu'elle est proche du SNECS dont les membres sont pour une large part militants et dirigeants du PNDS. Il y avait là une différence évidente de registre car le secrétaire général de l'USTN nous disait à ce propos que « *l'appartenance à un parti doit trouver son écho dans le concret. En tant que dirigeant syndical, on ne peut pas ne pas contester le parti quand les actes posés sont en porte à faux avec les intérêts des travailleurs* » (10).

Quant à l'USN, sa distance cardinale à l'égard du pouvoir, son discours marxisant et moralisateur, la mort d'un quatrième « martyr », suffisent à expliquer son désenchantement : « *Les partis politiques avec lesquels nous partagions le même idéal sont devenus des ennemis et les politi-*

(10) Entretien déjà cité.

ques n'écoulaient plus les syndicats » (11).

Ce divorce, déjà entamé, sera consommé à partir de 1995 avec le gouvernement de cohabitation dirigé par Hama Amadou, cacique de l'ancien parti unique, revenu aux affaires à la suite d'une alliance avec le PNDS. Considéré comme un habile politicien, il entreprit d'affaiblir les syndicats qui étaient opposés à son programme de redressement d'urgence. Ce programme prévoyait en effet l'instauration d'un impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) contesté par l'USTN, la réduction de l'enveloppe des bourses et le renforcement des critères d'attribution, etc. ; bref, « *les intérêts corporatistes de l'USN n'avaient jamais encore été aussi menacés que sous la cohabitation* » (12).

Les relations de l'USTN avec les pouvoirs ont continué à se dégrader. La centrale syndicale a ainsi menacé dans un ultimatum de démettre les protagonistes de la cohabitation s'ils ne parvenaient pas à s'entendre. Sa lettre ouverte du 16 janvier 1996 adressée aux députés évoquait « *une confiance gravement entamée* » et fustigeait les avantages exorbitants dont jouissaient les membres de l'exécutif et les parlementaires alors même que ceux-ci demandaient des sacrifices au peuple.

La position de l'USN sera encore plus radicale. Constatant que la misère des étudiants avait atteint son paroxysme, elle s'était soustraite dès le mois de décembre 1996 aux lois et règlements de la République : « *Pour nous, l'Assemblée est vacante* », pouvait-on lire dans leur lettre ouverte. L'UENUN

(Union des étudiants nigériens à l'Université de Niamey) engagea, à partir du 12 janvier 1996, une désobéissance civile, à laquelle le pouvoir répondit par des arrestations, la fermeture du campus universitaire, la suppression de la bourse des dirigeants syndicaux et leur radiation de l'université.

A la veille du coup d'État du 27 janvier 1996, il était évident que les syndicats ne se mobiliseraient pas pour défendre le pouvoir, fût-il démocratique. Ils étaient du reste affaiblis et l'ancien Premier ministre l'a reconnu : « *Je défendais l'intérêt général. Les syndicats sont des forces corporatistes qui défendaient des intérêts particuliers. Il me fallait frayer mon chemin et chercher à les affaiblir allait de soi* » (13).

L'ambivalence des positions syndicales face au coup d'État

Le déficit de légitimité des gouvernants (au moins du point de vue du mouvement syndical) était donc tel que les syndicats avaient perdu la lucidité qui leur aurait permis de dissocier la légitimité des gouvernants et celle des institutions démocratiques. La situation a créé une disposition dont l'effet principal était l'acceptation probable de toute nouvelle situation. Les militaires putschistes le comprirent bien et le secrétaire général de l'USTN l'admet : « *Nos dernières correspondances adressées au pouvoir démontraient un ras le bol général. N'importe quel militaire pouvait déduire que ceux qui avaient pris une telle position ne pouvait pas s'opposer à lui* » (14). Il

(13) Entretien réalisé le 14 août 1997 à Niamey avec M. Hama Amadou, Premier ministre de la cohabitation, actuellement secrétaire général du MNSD.

(14) Entretien déjà cité.

(11) Entretien avec le secrétaire général de l'USN.

(12) *Idem*.

remarque aussi avec amertume que les dirigeants n'ont pas compris qu'il fallait des syndicats forts et crédibles, à même de défendre les intérêts de tous. En définitive, il remarque un logique retour de manivelle : « *Les manœuvres d'affaiblissement ont joué contre leurs commanditaires* » (15). Sans approuver le coup d'État, l'USTN s'opposa pourtant à toute idée de remise en selle des trois anciens dirigeants.

A l'USN, on reconnaît avoir, par un effet pervers, servi l'ambition des putschistes ; en rencontrant les dirigeants étudiants le 1^{er} février 1996, le colonel Baré les avait remerciés pour leur action salvatrice (16). Auparavant, le comité directeur avait adopté une condamnation de principe alors que l'UENUN s'était félicitée de la chute des autorités de la III^e République. Sur la passivité des scolaires, le secrétaire général nous dira que « *l'USN et ses idéaux ont été trahis. Lorsqu'on est en désobéissance contre un régime et que ce régime tombe, on peut difficilement jouer au redresseur de torts* » (17).

Les syndicats ne sont cependant pas allés jusqu'à organiser des marches ou des meetings de soutien à l'armée comme l'on fait certaines associations. Les événements ultérieurs leur montreront qu'ils avaient déjà commis une erreur en restant passifs.

Les syndicats face au régime du général Baré : la logique d'un jeu à somme nulle

Depuis 1989, jamais le mouvement syndical nigérien n'a été aussi

(15) *Idem*.

(16) Information recueillie auprès du secrétaire général de l'USN.

(17) *Idem*.

menacé qu'aujourd'hui, sous le régime du général Baré. Celui-ci, essentiellement appuyé sur l'armée et son esprit de soumission à l'autorité, a entrepris de brider des syndicats aux habitudes maintenant irrévérencieuses. Déjà affaibli par les différents gouvernements de la III^e République, le mouvement syndical semble actuellement submergé par l'offensive du pouvoir.

Pour marquer son mépris à l'égard du mouvement syndical, le général Baré a ainsi revendiqué, contre toute logique politique, la fermeture du campus universitaire (18) décidé en réalité par le gouvernement précédent. Il s'est en outre félicité du fait que « *les étudiants et les élèves qui hier tenaient le haut du pavé avec plus de cent délégués à la conférence nationale, n'étaient plus que deux au forum du renouveau démocratique* » (19). Mieux, l'USTN n'a même pas été invitée à prendre part à ce forum et les étudiants qui y ont participé ont vite fait de subir des intimidations et des pressions.

Les misères du mouvement syndical ont continué à s'aggraver par la suite. Ainsi, pour limiter la capacité de mobilisation de l'USN, le gouvernement a pris une ordonnance en mai 1996 pour désaffilier les lycéens et les collégiens de l'Union et créer dans ces établissements, des coopératives, « *organisations fantoches et folkloriques dirigées par l'administration académique* » (20). Les syndicalistes étudiants se plaignent aussi d'une panoplie de pressions comme les menaces, les tentatives de destitu-

(18) Interview parue dans *Jeune Afrique*, n° 1832, du 7 au 13 février 1996, p. 42.

(19) *Idem*, p. 41.

(20) Telle est l'opinion à l'USN, exprimée par son secrétaire général lors de notre entretien.

tion orchestrées par le pouvoir, les manœuvres de division par la corruption de certains, le chantage par l'arrestation de parents de syndicalistes, l'organisation délibérée de la disette par l'accumulation des arriérés de bourses...

Du côté de l'USTN, les réalités ne sont pas plus douces, amenant l'organisation à déposer une plainte auprès du BIT (Bureau international du travail) pour violation des conventions internationales n^{os} 87, 95 et 98 de l'OIT (Organisation internationale du travail). Ces violations portent sur la réduction unilatérale de 30 à 40 % des salaires en 1997, l'arrestation, l'emprisonnement et/ou le licenciement d'agents du SYNATREN (Syndicat des travailleurs de l'énergie) pour faits de grève, la dissolution du SNAD (Syndicat national des agents des douanes). Ce dernier était parti en grève pour protester contre les mauvais traitements infligés à ses membres de Maradi, par des militaires venus en vendetta après qu'une simple rixe ait opposé un des leurs à un douanier.

Dans l'offensive antisyndicats du pouvoir, il y a aussi les retenues sur salaires, les visites inopinées du chef de l'État, la réglementation sur les réquisitions de personnel en cas de grève, toutes mesures qui intimident et démobilisent les militants. La création récente d'une deuxième centrale syndicale, la CNT (Confédération nationale des travailleurs) est perçue par beaucoup comme une action téléguidée par le pouvoir en vue de diviser et d'affaiblir davantage l'USTN. L'attribution autoritaire du poste de président du conseil d'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale à la CNT, qui ne regroupe que cinq syndicats au détriment de l'USTN, n'a fait que renforcer dans leur

conviction ceux qui voient là une manœuvre du pouvoir.

On peut également trouver des signes d'une volonté de mise au pas du mouvement syndical en se référant aux traitements subis par le syndicat des magistrats et celui des enseignants du supérieur. Il est arrivé ainsi que la police soit envoyée pour disperser une réunion de magistrats, et le syndicat s'est déjà plaint sur les ondes d'une radio privée (les médias publics ne sont pas accessibles) des freins mis par le pouvoir pour bloquer des dossiers de justice concernant certaines hautes personnalités.

Quant au syndicat des enseignants du supérieur, une épreuve de force l'a opposé au pouvoir en juillet et août 1997. Celui-ci venait d'adopter un décret portant approbation des nouveaux statuts de l'université de Niamey (21). Le point de contestation essentiel n'était pas des moindres car il était relatif aux modalités de désignation du recteur, du vice-recteur et du secrétaire général de l'université ainsi que des doyens de facultés. Le pouvoir remettait en cause le principe de l'élection au profit d'une formule de nomination sur une liste de trois candidats préalablement élus pour chaque poste. Cette formule pour le moins antidémocratique tranche avec l'attachement à la démocratie galvaudée à longueur de discours. Le SNECS a finalement obtenu le retrait du décret en brandissant l'arme de la grève.

Comme on peut le constater, l'alternative qui s'offre aujourd'hui au mouvement syndical nigérien est simple si le pouvoir persévère dans sa stratégie de démantèlement qui

(21) Il s'agit du décret n° 97-269 paru dans le JO spécial n° 7 du 25 juillet 1997.

empêche toute solution intermédiaire : soit il capitule et rentre dans le rang, soit il se radicalise en espérant gagner et donc faire perdre le pouvoir. Pour l'instant, le front social ne connaît aucune trêve et les malaises multisectoriels (santé, éducation, poste...) continuent de provoquer et promettent d'autres

bras de fer. C'est donc dans un véritable jeu à somme nulle que sont engagés des syndicats et un pouvoir dont les logiques actuelles sont difficilement conciliables.

Mamoudou Gazibo

Centre d'étude d'Afrique noire

Octobre 1997

« La démocratie n'a pas d'ancêtres » Et alors ?

DANS un ouvrage bien documenté et fort intéressant sur l'élection présidentielle de 1992 au Congo, F. Weissman formule quelques hypothèses qui, à notre avis, méritent réflexion. En évoquant les nouvelles approches de la science politique appliquées aux États issus de la décolonisation, cet auteur affirme, en effet :

« L'État est désormais appréhendé comme une structure exogène, dont l'univers symbolique originare, quels que soient les processus de réappropriation ultérieurs, demeure profondément étranger aux représentations des sociétés extra-occidentales. Il semble ainsi admis que les institutions d'importation européenne ne font pas sens, à moins d'être l'objet d'une totale redéfinition. Comment dans cet univers "absurde", les entrepreneurs politiques parviennent-ils à mobiliser les élec-

teurs, alors que précisément les organisations partisans renvoient à des schémas de compréhension exogènes ? » (1).

Ces remarques semblent pertinentes à première vue, mais nous nous demandons cependant si l'auteur ne va pas trop loin dans ce domaine. L'État, et la démocratisation comme le suggèrent implicitement ces remarques, sont-ils vraiment aussi « absurdes », aussi « dénués de sens » pour les citoyens du tiers-monde, et notamment ceux d'Afrique noire, que veut nous le faire croire F. Weissman. Il nous semble que non.

(1) F. Weissman, *Élection présidentielle de 1992 au Congo. Entreprise politique et mobilisation électorale*, Bordeaux, Centre d'étude d'Afrique noire, 1993, p. 5.